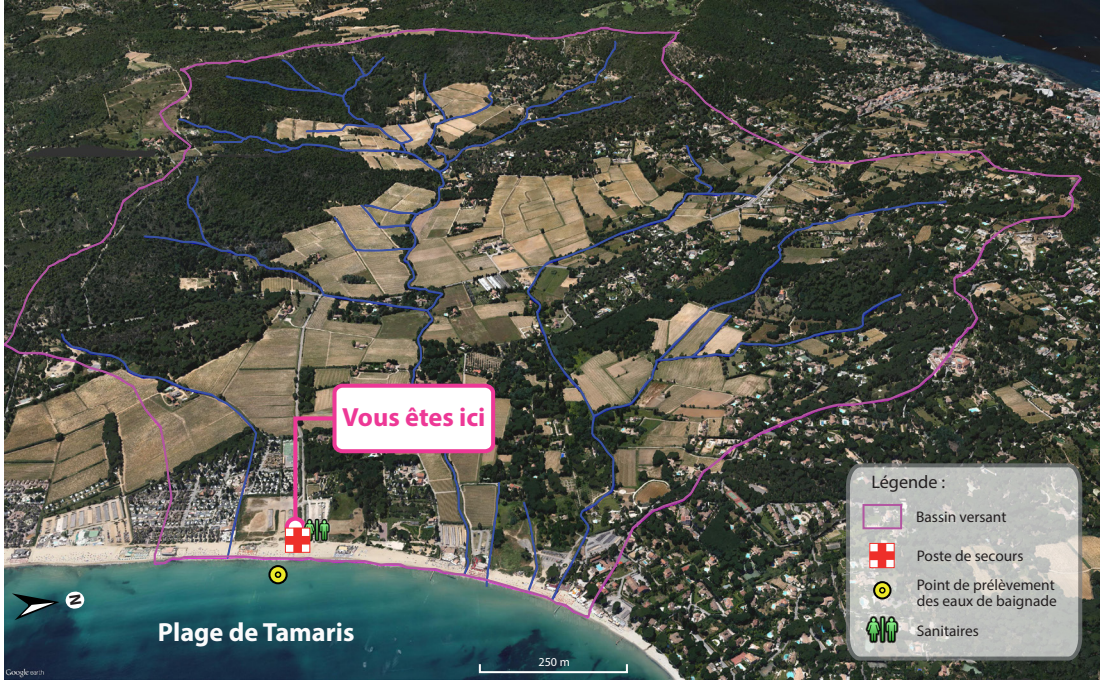


i

INFORMATION SITE DE Baignade



SOURCES DE POLLUTION

Catégorie	Risque de pollution
Météorologie	Les épisodes pluvieux entraînent des dégradations de la qualité de l'eau par ruissellement et déversement des cours d'eau à proximité des zones de baignade
Assainissement : Réseaux & Station d'épuration	Par temps sec, des incidents peuvent survenir sur le réseau d'assainissement et entraîner un écoulement d'eaux brutes à proximité des zones de baignade. Par temps pluvieux, la surcharge des réseaux par les eaux de pluies nécessite un délestage des eaux brutes diluées directement dans le milieu
Plaisance	Rejet des eaux noires, déversement accidentel d'hydrocarbures, nappes maritimes
Activités diverses & Équipements	Déversement accidentel dans les cours d'eau

MESURES DE GESTION

Catégorie	Mesure de gestion
Météorologie	- Fermeture préventive des zones de baignade - Suivi de la qualité de l'eau - Entretien et curage préventif du réseau pluvial
Assainissement : Réseaux & Station d'épuration	- Entretien des réseaux - Amélioration des équipements (télésurveillance, générateur de secours, bache de captage, etc.) - Campagne de contrôles des réseaux et identifications de eaux parasites - Suivi et contrôle des stations d'épuration et de la qualité des rejets
Plaisance	- Amélioration des équipements des bateaux - Dispositif de récupération des eaux noires en mer (Golfe) et dans les ports - Équipement antipollution dans les ports - Campagnes de sensibilisation en mer et à terre
Activités diverses & Équipements	- Plan communal et intercommunal de sauvegarde - Contrat territoire visant à réduire les sources de pollution - Identification des sources de pollutions et intervention des services communaux, intercommunalité ou services d'état - Programme de réduction de l'usage des pesticides

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX

Pendant la saison balnéaire, le **contrôle sanitaire des eaux de baignade est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS)**. La **Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez renforce ce dispositif de contrôle par des prélèvements d'eau de mer supplémentaires** sur toutes les plages de son territoire. Cette autosurveillance de la qualité des eaux de baignade permet de préserver la santé des baigneurs et d'être réactif en interdisant provisoirement la baignade si nécessaire.

	Période de surveillance :	01 juin - 30 Septembre
	Fréquence de prélèvement :	20 prélèvements / saison
	Période de surveillance :	01 juin - 30 Septembre
	Fréquence de prélèvement :	1 prélèvement / semaine

La Communauté de communes et les 9 communes littorales de son territoire sont certifiées «Démarche qualité des eaux baignade». Tous les ans, un organisme externe s'assure de la conformité des démarches mises en œuvre dans la surveillance et la gestion des zones de baignade sur les aspects sanitaires.

 En 2022, la certification a été renouvelée par BCS certification

Restez informés en temps réel sur la qualité des eaux de baignade sur notre site internet :



 HISTORIQUE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Classement des eaux de baignade



Historique des incidents

Date	Origine	Fermeture - Durée
08/09/2022	Pluie	48 heures
02/09/2022	Pluie	21 heures
04/06/2022	Indéterminée - auto-surveillance	Non (conforme aux procédures)
16/09/2021	Pluie	24 heures
03/06/2021	Indéterminée - ARS	Non (conforme aux procédures)
19/09/2020	Pluie	48 heures
22/06/2020	Hydrocarbure	Non (conforme aux procédures)
04/06/2020	Pluie	21 heures
23/09/2019	Pluie	24 heures
10/09/2019	Pluie	26 heures
27/07/2019	Pluie	8 heures
09/08/2018	Pluie	24 heures
17/07/2018	Pluie - ARS	24 heures
17/07/2018	Pluie - Autosurveillance	24 heures
04/06/2018	Pluie	24 heures